

**CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE  
NOUS, ON LA DÉFEND !**



Montreuil, 06 juin 2018

## TABLE RONDE PROTOCOLE PRÉÉLECTORAL DU 01 JUIN 2018

**La direction de la SNCF a  
convoqué le 24 Mai 2018  
toutes les organisations  
syndicales lors d'une table  
ronde de négociation du  
protocole préélectoral le  
Vendredi 1 Juin 2018 à St  
Denis.**

La veille de la réunion, la direction nous informe par mail de la décision de la Direccte du 30 mai 2018 fixant le nombre et le périmètre des CSE au sein du Groupe Public Ferroviaire SNCF conformément aux propositions unilatérales de la direction.

Cette institution, soi-disant indépendante sous tutelle du ministère du travail, ancien employeur du DRH de la SNCF, valide la mise en place des futures Instances Représentatives du Personnel.

Celles-ci seront calquées sur les évolutions structurelles prévues dans la réforme ferroviaire au sein de la SNCF, sans avoir consulté ni les élus des Comités d'Etablissement ni ceux du Comité Central du Groupe Public Ferroviaire.

Ces coïncidences mettent en exergue la volonté de la direction de passer en force sans écouter le mécontentement des cheminots exprimé lors de ce conflit.

La direction continue son simulacre de pseudo-concertation, l'ensemble des organisations syndicales ont exprimé leurs difficultés à débattre d'un protocole préélectoral sans connaître le fonctionnement des CSE, des futures instances de proximité, et plus globalement du droit syndical.

Dans le même temps, la direction affiche une volonté de négocier tout en publiant des règlements tels que le PS8 précisant le périmètre des délégués de commission de notations sur celui des CSE.

Cette attitude méprise les organisations syndicales et les cheminots. La CGT portera le projet d'accord unitaire tout au long de la négociation.

Lors de cette première table ronde, la société DOCAPOST, filiale de La Poste, nous a présenté l'application du vote électronique accessible à tout support informatique (ordinateur, tablette, smartphone) d'un coût chiffré par la direction à 450 000 Euros.

Nos inquiétudes sur la sécurité du vote demeurent sur l'exactitude du vote des cheminots, sur les cyber-attaques, sur la transparence des informations techniques en direction des organisations syndicales, etc.

De plus, alors que les législateurs ont voté une loi en 2014 de séparation du décomptage des suffrages blancs et nuls, le logiciel ne pourra pas exprimer les votes nuls. La direction considère ce vote comme une erreur pour expliquer ce bug.

Ensuite, la direction a annoncé l'ouverture du scrutin pour le vote électronique du :

**Vendredi 16 Novembre 2018 à 10h00 au Jeudi 22 Novembre 2018 17h00**

Après avoir parcouru quelques articles du protocole électoral, de nombreuses questions techniques sont apparues. Malgré cette situation, la direction annonce vouloir conclure cet accord lors de la prochaine table ronde le Vendredi 15 Juin 2018.